



# Villeneuve la Guyard

7. Le commerce de tout animal vivant est interdit.
8. La restauration est réservée en priorité aux Associations Villeneuviennes et aux commerçants locaux dans le cadre de leur activité habituelle.
9. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de suspendre toute activité qui ne correspondrait pas à la demande originale initiale.
10. Les exposants devront veiller au respect du site (les déchets devront être mis dans les containers).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur pour cette manifestation et en accepte les termes.

Nom : ..... Prénom : .....

Date : ..... Signature : .....

Organisation Foire aux oignons  
Mairie – Place de l'hôtel de ville  
Madame FRANÇOIS  
89340 VILLENEUVE LA GUYARD

03 86 66 42 97 ; [festivites@villeneuvelaguyard.fr](mailto:festivites@villeneuvelaguyard.fr)  
<https://www.villeneuve-la-guyard.fr>

## Foire aux Oignons 2026 29 et 30 août



## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM .....

Prénom .....

Société .....

Adresse .....

Code postale ..... Ville .....

N° de téléphone .....

Adresse mail .....

**Documents à joindre avec votre inscription**

- Copie recto-verso de votre carte d'identité
- Enveloppe timbrée avec adresse pour renvoi de l'autorisation
- Règlement par CB ou chèque à l'ordre de : **Régie droit de place VLG**
- Attestation jointe au bulletin d'inscription (particuliers)
- Copie de votre inscription au registre du commerce (professionnels).

**TARIF POUR LES 2 JOURNÉES, NON DISSOCIABLES**

4 € les 2 ml sur 2 jours pour les exposants de la commune et extérieurs

Nombre souhaité de mètres linéaires (multiple de 2 obligatoirement)

ML	2	4	6	8	10	12	14
Tarif	4 €	8 €	12 €	16 €	20 €	24 €	28 €

Nature des objets proposés à la vente .....

L'ensemble de nos places font 2 mètres de profondeur environ.

Si vous avez une tonnelle ou un abri, merci de préciser ses dimensions

.....

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL**

**Horaires :**

Samedi 29 août 2026 ..... 8h00 / 18h00  
Dimanche 30 août 2026 ..... 8h00 / 17h30  
Mise en place des exposants : samedi 6h00/7h30 – dimanche 6h30/7h30  
**Le déballage doit être terminé impérativement à 7h30**

- 1- Vous attestez sur l'honneur ne pas avoir acheté du matériel ou des produits neufs en vue de les revendre lors de cette manifestation (pour les particuliers).
- 2- La participation à des éditions antérieures ne génère, en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.
3. Le déballage ne peut avoir lieu que dans le périmètre défini. Les véhicules peuvent être conservés uniquement par les exposants, avenue des Promenades. Dans tous les autres cas, ils doivent être stationnés à l'extérieur du périmètre de la Foire.
4. Toute circulation sera strictement interdite dans le périmètre de la Foire à partir de 8 heures, vous devrez veiller à laisser le passage des secours (3,50 mètres minimum). **Attention la possession d'une structure permettant de vous protéger (tonnelle) est réglementée.**
5. Vos papiers devront être présentés aux placiers à votre arrivée et pourront vous être demandés à tout moment sur votre stand.
6. La réservation est faite pour deux jours non dissociables. Chaque exposant s'engage à être présent pendant toute la FAO. L'emplacement accordé est strictement personnel et ne peut être cédé, sous-loué ou échangé. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de défaillance de l'exposant. Les emplacements inoccupés à 7h30 seront considérés comme disponibles.